



POLICE MUNICIPALE
1, rue Voltaire
37500 CHINON

 **02.47.93.53.62**

Contre les cambriolages, les bons réflexes !

AU QUOTIDIEN

PROTEGEZ LES ACCES



Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.



Installez des équipements adaptés et agréés volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, système d'alarme. Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PREVOYANT

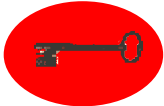


Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANTS

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clefs.



Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas une clef sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clef de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

NE COMMETEZ PAS D'IMPRUDENCE



N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clefs.

Ne laissez pas vos clefs sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs...Confiez les plutôt à une personne de confiance.



De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.



Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES



Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.



Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.



Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier ses photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.



Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent en espèces

Ne laissez pas vos clés cachées à proximité de votre domicile

Rangez vos armes dans un coffre verrouillé et sécurisé

Placez vos bijoux et objets de valeur dans des endroits sécurisés

Verrouillez vos portes et fenêtres même en cas de courte absence

Installez des dispositifs de sécurité passive

Ne signalez pas vos absences sur les réseaux sociaux

Ne laissez pas de support facilitant l'action d'un cambrioleur

Faites relever régulièrement votre courrier par une personne de votre entourage

Ne laissez pas les emballages de vos achats de valeur dans ou à proximité de votre poubelle, compactez-les ou recyclez-les

POLICE MUNICIPALE
1, rue Voltaire
37500 CHINON
02.47.93.53.62

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Précautions à prendre avant votre départ

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin gardien....)

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Signalez votre absence au service de la Police Municipale ou à la Gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, ils pourront surveiller votre domicile.

Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur internet :

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Zen-en-vacances-Beneficiez-de-l-Operation-Tranquillite-Vacances>

OPERATION PARTICIPATION CITOYENNE



Démarche partenariale et solidaire, ce dispositif consiste à **associer les élus et la population d'un quartier ou d'une commune à la sécurité de leur propre environnement**. Si ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie, il permet en revanche de **renforcer les liens entre les élus, la population et la gendarmerie**. Il s'intègre dans la gamme existante des outils dédiés à la prévention de la délinquance et demeure

complémentaire de l'action habituelle de la gendarmerie, notamment des services de prévention de proximité réalisés par les unités territoriales et des opérations tranquillité vacances ou tranquillité seniors.

La signature d'un protocole de participation citoyenne permet en outre un encadrement strict du dispositif par la gendarmerie, qui veille alors à ce que l'engagement spécifique des citoyens ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre. Il s'agit avant tout de la promotion de bonnes pratiques citoyennes dans un esprit de confiance renouvelé entre la population et les acteurs de la sécurité.

Ce dispositif ne doit pas être confondu avec les prestations délivrées par le site internet "voisinsvigilants.org". Créé par des particuliers en 2012, il permet de mettre en contact des habitants d'un même quartier en proposant la constitution de communautés virtuelles de voisins. Ne revêtant aucun caractère officiel, il peut entretenir une certaine confusion dans l'esprit du public mais également des élus.

Le rôle des différents partenaires de la Gendarmerie :

- ⇒ Le maire est chargé de la **mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif**. Ce dernier lui permet d'investir pleinement le champ de la prévention et de la tranquillité publique.
- ⇒ Sensibilisés aux phénomènes de la délinquance au cours de réunions publiques, les habitants sont invités à adopter les actes élémentaires de prévention :
 - **surveillance mutuelle de leurs habitations** en l'absence de leurs occupants ;
 - **ramassage du courrier** ;
 - **signalement, directement à la gendarmerie ou à un référent**, de tout fait susceptible de troubler l'ordre public.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Formulaire de demande individuelle (hors Paris et petite couronne)

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir ce formulaire en ligne, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie.

ATTENTION :

- Si vous habitez Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), ne remplissez pas ce formulaire. Rendez-vous sur le site de la préfecture de police pour faire votre démarche : www.prefecturedepolice.paris, rubrique Vous aider > Actions de prévention > S'inscrire à une opération > OTV.
- L'opération tranquillité vacances doit être demandée en avance (48 h avant votre départ au minimum).
- En cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre retour.

VOUS	Numéro de téléphone mobile :
Nom* :	Prénom* :
Né(e) le* : à* :	e-mail :

VOTRE PÉRIODE D'ABSENCE*
Du : (JJ/MM/AAAA) au (JJ/MM/AAAA)

VOTRE ADRESSE (RÉSIDENCE A SURVEILLER)
Numéro et type de voie (allée, rue, avenue, etc.)* :
Code postal* : Ville* :

INFORMATIONS SUR VOTRE RÉSIDENCE
Type de résidence* :
Maison Appartement. Dans ce cas, merci de remplir les deux lignes suivantes :
Digicode d'accès à l'immeuble : Bâtiment :
Étage : Numéro de porte ou autre précision utile :
Existence d'un dispositif d'alarme*
Non Oui. Dans ce cas, précisez lequel :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ANOMALIE
Nom* : Prénom* :
Code postal* : Ville* :
Numéro de téléphone portable* : Téléphone fixe* :
(un numéro à préciser au minimum)
Cette personne possède-t-elle les clés du domicile?* Oui Non

RENSEIGNEMENTS UTILES
Votre lieu de vacances : code postal : Ville :
Êtes-vous joignable pendant votre absence :
Non Oui, à ce(s) numéro(s) de téléphone :
Ou à cette adresse électronique :
Autre renseignement : (à préciser si besoin)

Je déclare ces renseignements exacts et m'engage à signaler tout retour anticipé.

J'autorise la conservation de ces données pendant deux ans aux fins d'une éventuelle réinscription à l'opération tranquillité vacances. En l'absence de réinscription, ces données seront effacées. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces données, auprès du service de police ou de gendarmerie qui a traité ma demande.

Date : Signature :

